

**LES U.E. LIBRES - FICHE DESCRIPTIVE
2016-2017**

Intitulé de l'U.E. : Progrès Biologiques et Société

Objectifs et contenu pédagogiques :

Objectifs : Ce module a pour objectif de confronter les étudiants à quelques grands problèmes de société relatifs au progrès technologique et au développement humain. Il apporte une vision éthique et scientifique de problèmes d'actualité, et éclaire ainsi des sujets largement abordés dans les media. Ce module doit permettre d'enrichir le sens critique des étudiants vis à vis du progrès scientifique en biologie.

Programme :

1. La procréation chez l'homme : du contrôle à la surveillance thérapeutique. Progrès et dérives sociétales (9h).

Avancées technologiques et dérives sociétales

2. La génétique : une science pour le bien de la société ou son contrôle ? (7h)

3. La modification génétique des organismes animaux : bienfait pour l'humanité ou pratique à risque (7h)

4. La Révolution verte (6h) : Origine de la révolution agricole (essentiellement augmentation démographique à l'échelle mondiale) - les leviers et les moyens de la révolution verte (amélioration, intrants et mécanisation)

5. Conséquences de la révolution verte sur les propriétés des sols - La pollution des sols et des eaux - Les moyens de lutte (bio- et phytoremédiation) - Les agricultures durables (définition, les enjeux, les orientations et les pratiques) (4 h, S6)

6. Les plantes génétiquement modifiées : quels apports à la société ? Quels impacts ? (12h, S6)

7. Les changements climatiques (5h, S6)

Responsables de l'U.E. :

Valérie Legué et Patrick Vernet

Contact - Information :

valerie.legue@univ-bpclermont.fr (04 73 40 52 73)

patrick.vernet@univ-bpclermont.fr (04 73 40 74 00)

Période durant laquelle l'U.E. sera dispensée :

S5 + S6

Semestre dans lequel l'U.E. sera validée :

S5 2.5 ECTS

S6 2.5 ECTS

Nombre d'heures :

46h TD 4hTP

Capacité d'accueil : (25 étudiants minimum)

Effectif maximum : 36

Créneau horaire réservé : Jeudi après-midi de 15h30 à 17h30

Salle : Consulter ADE

Modalités de contrôle des connaissances :

Au S5 : examen terminal de 1h

Au S6 : examen terminal de 1h

Les modalités de contrôle des connaissances, pour les UE libres comme pour toutes les autres U.E., seront portées à la connaissance des étudiants lorsque le C.A., après l'avis du C.É.V.U., les aura votées (début octobre)